



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
Onzième session

Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

22 novembre 2025

FCTC/COP/11/B/R/4 (Projet)

Quatrième rapport de la Commission B

(Projet)

La Commission B a tenu sa huitième séance le 22 novembre 2025, sous la présidence de Marcos Dotta (Uruguay).

La Commission B recommande à la Conférence des Parties d'adopter les décisions ci-jointes relatives au point suivant de l'ordre du jour :

6. Questions budgétaires et institutionnelles

6.2 Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027

Une décision, telle qu'amendée, intitulée :

- Plan de travail et budget pour l'exercice 2026-2027

Point 6.2 de l'ordre du jour

Plan de travail et budget pour l'exercice 2026-2027

La Conférence des Parties,

Réaffirmant sa décision FCTC/COP1(9) sur l'adoption du Règlement financier de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Convention-cadre de l'OMS) ;

Rappelant sa décision FCTC/COP10(25) sur le plan de travail et le budget pour l'exercice 2024-2025 ;

Ayant examiné le plan de travail et le budget pour l'exercice 2026-2027 soumis par le Secrétariat de la Convention dans le document FCTC/COP/11/13 ;

Ayant également examiné le rapport de situation et le rapport sur l'exécution figurant dans le document FCTC/COP/11/12,

DÉCIDE :

- a) d'adopter le plan de travail et le budget pour l'exercice 2026-2027, tels qu'ils figurent aux annexes 1, 2 et 3 de la présente décision ;
- b) de fixer le montant total des contributions évaluées des Parties pour l'exercice 2026-2027 à 8 801 093 dollars des États-Unis (USD) ;
- c) de financer les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des pays les moins avancés à l'aide des contributions évaluées jusqu'à la douzième session de la Conférence des Parties comprise ;
- d) de financer, en outre, les frais de voyage des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure à l'aide des contributions évaluées, et de financer l'indemnité journalière correspondante à l'aide des contributions extrabudgétaires disponibles, jusqu'à la douzième session de la Conférence des Parties comprise ;
- e) d'autoriser le Secrétariat de la Convention à demander le règlement des contributions évaluées, y compris aux pays susceptibles d'être devenus Parties à la Convention entre la onzième et la douzième session de la Conférence des Parties, conformément au barème des contributions, comme indiqué au paragraphe b) de la présente décision ;
- f) de prier la Cheffe du Secrétariat de la Convention d'exécuter le plan de travail et le budget adoptés par la Conférence des Parties et de faire rapport sur leur mise en œuvre dans le cadre des rapports d'exécution présentés à la Conférence des Parties à sa douzième session ;
- g) d'autoriser le Secrétariat de la Convention à solliciter et recevoir des contributions volontaires extrabudgétaires pour des activités conformes au plan de travail ;
- h) de prier le Secrétariat de la Convention d'étudier, en consultation avec les Parties, le cas échéant, des manières plus adaptées et efficaces d'utiliser les moyens et ressources en ligne, y compris en tenant compte des conséquences pour l'environnement des réunions en présentiel ;

-
- i) de prier la Cheffe du Secrétariat de la Convention de tenir le Bureau régulièrement informé de l'exécution des plans de travail et des budgets approuvés par la Conférence des Parties ;
 - j) d'encourager les Parties à verser des contributions extrabudgétaires pour atteindre les objectifs du plan de travail ;
 - k) d'inviter la Réunion des Parties au Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac à couvrir la proportion des coûts partagés afférents au personnel de base, y compris la Cheffe du Secrétariat de la Convention, dans son plan de travail et son budget ; et
 - l) de prier la Réunion des Parties d'envisager d'adopter un plan de travail et un budget compatibles avec le partage des coûts du personnel définis dans le plan de travail et le budget de la Conférence des Parties pour l'exercice 2026-2027.

Annexe 1

Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027 : coût des activités

Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
1. Accélérer l'action	1.1 Donner la priorité aux mesures permettant d'accélérer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, y compris à des formes d'aide technique et financière efficaces pour apporter aux Parties un appui dans les domaines prioritaires identifiés	1.1.1 Les Parties élaborent, mettent en œuvre et actualisent périodiquement des stratégies nationales antitabac complètes et chiffrées (article 5 de la Convention-cadre de l'OMS), en privilégiant des politiques multisectorielles et transversales, en se concentrant sur les articles de la Convention les plus importants dans le contexte national et en insistant sur l'appui aux Parties ayant droit à l'aide publique au développement	1.1.1.1 Déployer des missions d'évaluation des besoins sur demande, y compris un appui consécutif à l'évaluation des besoins	Nombre d'évaluations des besoins réalisées	Au moins 8 évaluations réalisées	0	320 000	320 000
			1.1.1.2 Fournir une assistance technique aux Parties concernant l'article 5.1 (élaborer des stratégies nationales antitabac chiffrées), sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 5	Au moins 4 Parties ayant obtenu une assistance	0	160 000	160 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
			1.1.1.3 Fournir une assistance technique aux Parties concernant les articles les plus importants dans le contexte national, sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant d'autres articles (autres que les articles 5, 6, 8, 11 et 13) en fonction de la priorité définie par le pays	Au moins 8 Parties ayant obtenu une assistance	0	320 000	320 000
					Total pour 1.1.1	0	800 000	800 000
		1.1.2 Les Parties appliquent les mesures concernant les prix et les taxes (article 6)	1.1.2.1 Fournir une assistance technique aux Parties concernant l'article 6, sur demande (y compris pour la coordination avec les parties prenantes et les partenaires qui peuvent fournir aux Parties des recommandations sur la taxation des produits du tabac)	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 6	Au moins 10 Parties ayant obtenu une assistance	0	400 000	400 000
					Total pour 1.1.2	0	400 000	400 000
		1.1.3 Les Parties mettent en œuvre des mesures assorties d'un délai (articles 8, 11 et 13)	1.1.3.1 Fournir une assistance technique aux Parties concernant les articles 8, 11 et 13, sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant les articles 8, 11 et/ou 13	Au moins 20 Parties ayant obtenu une assistance pour l'application des articles 8, 11 et/ou 13	0	1 200 000	1 200 000
			1.1.3.2 Élaborer des supports (outils d'apprentissage électronique, ensembles d'outils, notes d'orientation et manuels) pour appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre et maintien des outils existants	Nombre de nouveaux supports élaborés et diffusés	Au moins 4 nouveaux supports élaborés et mis à disposition des Parties pour utilisation	0	400 000	400 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
			1.1.3.3 Organiser des ateliers pour remédier à des difficultés spécifiques identifiées par les Parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention-cadre et pour instaurer une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire	Nombre de Parties ayant participé aux ateliers	Au moins 30 % des Parties participant à un atelier	0	800 000	800 000
					Total pour 1.1.3	0	2 400 000	2 400 000
					Total pour 1.1	0	3 600 000	3 600 000
	1.2 Renforcer les systèmes afin d'identifier régulièrement des moyens nouveaux, innovants et efficaces pour la mise en œuvre des mesures de lutte antitabac, ainsi que pour partager des enseignements et des données factuelles sur ces moyens	1.2.1 Améliorer les mécanismes de partage de l'expertise grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire	1.2.1.1 Aider les partenaires intéressés et faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	Nombre de Parties participant à des programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire (en tant que prestataires ou bénéficiaires)	Au moins 10 Parties ayant mis en place une coopération Sud-Sud ou triangulaire	0	200 000	200 000
					Total pour 1.2.1	0	200 000	200 000
		1.2.2 Renforcer le rôle des pôles de connaissances du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac pour fournir un appui aux Parties	1.2.2.1 Coordonner les activités des pôles de connaissances et l'assistance qu'ils apportent aux Parties conformément aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS	Nombre de Parties ayant reçu une assistance des pôles de connaissances de la Convention-cadre	Assistance fournie à au moins 80 Parties	0	200 000	200 000
					Total pour 1.2.2	0	200 000	200 000
					Total pour 1.2	0	400 000	400 000
					Total – But stratégique 1	0	4 000 000	4 000 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
2. Constituer des alliances et des partenariats internationaux dans différents secteurs et avec la société civile afin de contribuer à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	2.1 Mobiliser les partenaires internationaux, intergouvernementaux et de développement pour qu'ils prennent en compte la Convention-cadre de l'OMS dans leurs activités, et/ou dans leurs efforts visant à atteindre les ODD	2.1.1 Renforcer les synergies et la coopération avec l'OMS, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organismes et initiatives internationaux concernés	2.1.1.1 Promouvoir la collaboration ou des activités conjointes avec les entités des Nations Unies ou d'autres entités	Nombre de collaborations ou d'activités conjointes avec des entités des Nations Unies ou d'autres entités	Au moins 2 collaborations et/ou activités conjointes établies ou menées	0	100 000	100 000
			2.1.1.2 Concevoir des supports de sensibilisation destinés aux bureaux de pays de l'OMS pour encourager la prise en compte de la Convention-cadre dans la stratégie de coopération avec les pays	Nombre de Parties pour lesquelles le bureau de pays de l'OMS a pris en compte la mise en œuvre de la Convention-cadre dans la stratégie de coopération avec les pays	Mise en œuvre de la Convention-cadre incluse dans au moins 12 stratégies de coopération avec les pays	0	10 000	10 000
					Total pour 2.1.1	0	110 000	110 000
		2.1.2 Veiller à ce que la Convention-cadre de l'OMS soit entièrement intégrée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les échanges de tout forum concerné organisé sous l'égide des Nations Unies et ayant un lien avec la Convention-cadre de l'OMS	2.1.2.1 Organiser des manifestations parallèles pendant les réunions pertinentes des institutions des Nations Unies	Nombre de demandes pour des manifestations parallèles	Au moins 4 demandes pour des manifestations parallèles soumises	0	30 000	30 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
			2.1.2.2 Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la cible 3.a au niveau mondial, participer, en tant que coresponsable de la réalisation de la cible 3.a, aux travaux coordonnés par la Division de la statistique des Nations Unies sur le suivi des ODD dans le cadre des examens nationaux volontaires	Nombre de rapports sur les ODD auxquels le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS est prié de contribuer	Le Secrétariat de la Convention a contribué à tous les rapports demandés sur les ODD	0	25 000	25 000
			2.1.2.3 Contribuer aux résolutions pertinentes des entités des Nations Unies concernées	Nombre de contributions aux résolutions pertinentes des institutions des Nations Unies concernées	Contributions à toutes les résolutions dont le Secrétariat de la Convention a été informé	0	0	0
					Total pour 2.1.2	0	55 000	55 000
		2.1.3 Élaborer des approches qui se renforcent mutuellement pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 grâce à (MNT) la coopération avec les membres de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, le Mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, et d'autres initiatives pertinentes	2.1.3.1 Participer aux travaux interinstitutions des Nations Unies avec l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des MNT et/ou le Mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les MNT	Nombre d'activités d'assistance plurisectorielle destinées aux Parties et mises en œuvre en coopération avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des MNT et/ou le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les MNT	Au moins un projet élaboré et mis en œuvre	0	25 000	25 000
					Total pour 2.1.3	0	25 000	25 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
		2.1.4 Encourager les partenariats avec des institutions et des organisations gouvernementales ou intergouvernementales	2.1.4.1 Favoriser les candidatures d'organisations gouvernementales ou intergouvernementales et d'autres institutions à un statut d'observateur	Nombre d'organisations gouvernementales ou intergouvernementales et d'autres institutions concernées auprès desquelles le Secrétariat de la Convention a obtenu le statut d'observateur ou qui ont obtenu un statut d'observateur à la Convention-cadre	Au moins une nouvelle demande de statut d'observateur auprès d'une organisation gouvernementale ou intergouvernementale reçue	0	0	0
					Total pour 2.1.4	0	0	0
		2.1.5 Élaborer un plan de communication sur la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2030 afin d'accroître le profil et la visibilité de la Convention	2.1.5.1 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication institutionnelle	Nombre de nouveaux produits conçus dans le cadre de la stratégie de communication institutionnelle	Au moins 4 nouveaux produits conçus	30 000	250 000	280 000
					Total pour 2.1.5	30 000	250 000	280 000
					Total pour 2.1	30 000	440 000	470 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
	2.2 Catalyser et mettre à profit les contributions des parties prenantes extérieures, en particulier de la société civile, pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de l'OMS	2.2.1 Accroître la participation de la société civile, notamment par l'adoption des meilleures pratiques d'autres organisations des Nations Unies, compte tenu de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS	2.2.1.1 Contacter des organisations non gouvernementales (ONG) pour qu'elles sollicitent un statut d'observateur à la Conférence des Parties	Nombre de nouvelles demandes de statut d'observateur présentées par des ONG	Au moins une nouvelle demande de statut d'observateur reçue d'ONG	0	0	0
			2.2.1.2 Participation aux principaux événements et conférences mondiaux et régionaux organisés par la société civile afin d'accroître la visibilité de la Convention-cadre de l'OMS et l'engagement avec les partenaires de la société civile	Nombre de participations à des conférences ou des événements et d'événements/de sessions parallèles organisés par le Secrétariat de la Convention	Au moins 2 conférences ou événements et 2 événements/sessions parallèles organisés par le Secrétariat de la Convention	0	55 000	55 000
			2.2.1.3 Organiser des réunions en ligne avec des ONG ayant le statut d'observateur	Nombre de réunions organisées	Au moins 4 réunions en ligne organisées	0	0	0
			2.2.1.4 Organiser la présentation d'un rapport biennal par les ONG ayant le statut d'observateur dans le cadre de leur processus d'accréditation	Nombre de rapports soumis	Toutes les ONG ayant le statut d'observateur à la Conférence des Parties soumettant leurs rapports biennaux conditionnant le renouvellement de leur accréditation	0	0	0
			2.2.1.5 Coorganiser avec des ONG ayant le statut d'observateur des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation organisés par le Secrétariat de la Convention ou les inviter à y participer	Nombre d'ONG qui coorganisent des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation ou y participent	Au moins 30 % d'ONG coorganisant des ateliers, des formations ou des événements de sensibilisation ou y participant	0	10 000	10 000
					Total pour 2.2.1	0	65 000	65 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
		2.2.2 Créer et gérer une plateforme de coordination conformément aux recommandations du groupe de travail sur les mesures durables (FCTC/COP/7/18)	2.2.2.1 Créer et maintenir la plateforme de coordination	Nombre de consultations de pages de la plateforme	Nombre accru de consultations de pages par rapport à l'exercice biennal précédent	0	100 000	100 000
					Total pour 2.2.2	0	100 000	100 000
		2.2.3 Promouvoir les activités de recherche liées à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, et en particulier les priorités définies dans la Stratégie, en vertu de l'article 20	2.2.3.1 Organiser des réunions en ligne avec des Parties et des chercheurs pour mettre en évidence les lacunes dans la recherche, notamment en ce qui concerne les priorités fixées dans la Stratégie	Nombre de rapports établis sur les lacunes dans la recherche et comprenant une analyse des coûts et de la faisabilité	Au moins un rapport élaboré	0	5 000	5 000
					Total pour 2.2.3	0	5 000	5 000
			Total pour 2.2			0	170 000	170 000
			Total – But stratégique 2			30 000	610 000	640 000
3. Préserver l'intégrité et s'appuyer sur les avancées au titre de la Convention-cadre de l'OMS	3.1 Améliorer les mécanismes de gouvernance et d'administration de la Convention-cadre de l'OMS, afin que toutes les activités relatives à la Convention-cadre soient priorisées, efficaces, durables et à l'abri de toute influence de l'industrie du tabac	3.1.1 Faire correspondre les ordres du jour, plans de travail et budgets de la Conférence des Parties avec la Stratégie	3.1.1.1 Faire correspondre les ordres du jour, plans de travail et budgets de la Conférence des Parties avec la Stratégie	Ordre du jour, plan de travail et budget harmonisés avec la Stratégie	Ordre du jour, plan de travail et budget harmonisés avec la Stratégie présentés à la Conférence des Parties	0	0	0
					Total pour 3.1.1	0	0	0

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
		3.1.2 Créer un Mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention-cadre, piloté par les pairs, pour permettre aux Parties de remédier plus facilement aux lacunes et aux problèmes, diffuser les enseignements tirés de l'expérience et contribuer au déploiement de la Stratégie	3.1.2.1 Mettre en œuvre le Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre (VIPRS) pour la Convention-cadre de l'OMS en attendant la décision de la onzième session de la Conférence des Parties	Mécanisme VIPRS mis en œuvre	Maximum de 25 Parties participant au Mécanisme VIPRS	0	200 000	200 000
					Total pour 3.1.2	0	200 000	200 000
		3.1.3 Protéger la Conférence des Parties et les autres activités relatives à la Convention-cadre de l'OMS contre l'influence des intérêts, notamment commerciaux, de l'industrie du tabac	3.1.3.1 Recueillir et traiter les déclarations d'intérêts et procéder à une vérification diligente, si nécessaire	Déclarations d'intérêts demandées et traitées par le Secrétariat de la Convention conformément aux décisions de la Conférence des Parties (pour le Secrétariat de la Convention et les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires)	Déclarations d'intérêts demandées lors d'une session de la Conférence des Parties ou de toute autre réunion des organes subsidiaires et du Secrétariat de la Convention, si nécessaire	0	0	0
					Total pour 3.1.3	0	0	0
					Total pour 3.1	0	200 000	200 000
	3.2 Soutenir et encourager les Parties dans leurs efforts visant à lever les obstacles à la lutte antitabac au niveau national	3.2.1 Obtenir un appui politique en faveur de la lutte antitabac	3.2.1.1 Déployer une collaboration de haut niveau entre le Chef ou la Cheffe du Secrétariat de la Convention et les Parties pour établir un appui politique en faveur de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	Nombre de visites et de réunions de haut niveau du Chef ou de la Cheffe du Secrétariat de la Convention pour établir un appui politique à la lutte antitabac	Au moins 6 visites politiques/réunions de haut niveau effectuées/organisées	5 000	15 000	20 000
					Total pour 3.2.1	5 000	15 000	20 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
		3.2.2 Promouvoir les efforts collaboratifs multisectoriels, notamment le renforcement de la collaboration avec les organisations de la société civile	3.2.2.1 Fournir une assistance technique aux Parties concernant l'article 5.2 (élaborer un mécanisme de coordination nationale), sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 5.2	Au moins 5 Parties ayant obtenu une assistance pour l'application de l'article 5.2	0	200 000	200 000
					Total pour 3.2.2	0	200 000	200 000
		3.2.3 Mobiliser des ressources durables pour la lutte antitabac	3.2.3.1 Apporter un appui aux Parties pour l'établissement d'argumentaires d'investissement en faveur de la lutte antitabac	Nombre d'argumentaires d'investissement élaborés	Au moins 8 Parties ayant obtenu un appui pour l'élaboration d'argumentaires d'investissement	0	400 000	400 000
					Total pour 3.2.3	0	400 000	400 000
		3.2.4 Déployer des mesures pour veiller à ce que les politiques de santé publique ne soient pas influencées par l'industrie du tabac (article 5.3) et assurer un suivi permanent des activités de l'industrie du tabac, au niveau national et international	3.2.4.1 Fournir une assistance technique aux Parties concernant l'article 5.3, sur demande	Nombre de Parties ayant obtenu une assistance technique concernant l'article 5.3	Au moins 20 Parties ayant obtenu une assistance pour l'application de l'article 5.3	0	800 000	800 000
			3.2.4.2 Sensibiliser à la question de l'article 5.3 et des tactiques et de l'ingérence de l'industrie du tabac	Nombre de campagnes et d'activités menées afin de sensibiliser à l'ingérence de l'industrie du tabac	Au moins une campagne ou une activité menée pour sensibiliser à l'ingérence de l'industrie du tabac	0	50 000	50 000
			3.2.4.3 Favoriser le recours à la politique type, à l'intention des institutions du système des Nations Unies, visant à prévenir l'ingérence de l'industrie du tabac et effectuer un suivi de cette utilisation	Nombre de campagnes ou d'activités de communication relatives à la politique type organisées par le Secrétariat de la Convention	Au moins une campagne ou activité menée	0	50 000	50 000
					Total pour 3.2.4	0	900 000	900 000

Buts stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Activité	Indicateur	Cible D'ici la fin de 2027, sauf indication contraire	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
		3.2.5 Suivre les avancées des principales dispositions de la Convention-cadre de l'OMS relatives aux politiques et aux programmes, notamment les estimations du nombre de vies sauvées, des coûts évités et de l'amélioration des autres résultats sanitaires et économiques	3.2.5.1 Continuer de collaborer avec les entités qui possèdent ou gèrent des bases de données contenant des informations pertinentes pour la Convention-cadre de l'OMS à des fins de partage et d'analyse des données	Nombre d'entités concernées	Au moins 3 entités concernées	0	0	0
			3.2.5.2 Mettre en œuvre des ateliers/webinaires sur l'établissement de rapports	Nombre de Parties ayant participé aux ateliers/webinaires	Au moins 30 % des Parties ont participé aux ateliers/webinaires	0	165 000	165 000
			3.2.5.3 Conduire le cycle de notification biennal en 2027	Nombre de rapports reçus, analysés et pour lesquels des retours d'information ont été fournis si nécessaire	Au moins 80 % des Parties soumettant leur rapport et recevant des retours d'information si nécessaire	15 000	70 000	85 000
			3.2.5.4 Élaborer le rapport de situation mondial 2027	Élaboration du rapport de situation mondial 2027	Publication en ligne et diffusion du rapport de situation mondial 2027	30 000	0	30 000
					Total pour 3.2.5	45 000	235 000	280 000
					Total pour 3.2	50 000	1 750 000	1 800 000
					Total – But stratégique 3	50 000	1 950 000	2 000 000
					Total pour l'ensemble des buts stratégiques	80 000	6 560 000	6 640 000

		Activité	Coût des activités (en USD) financé par les contributions évaluées	Coût des activités (en USD) financé par les contributions extrabudgétaires	Total
4. Objectifs opérationnels	4.1 Financement durable – Gérer les comptes de la Convention-cadre de l’OMS pour maximiser son efficience et son efficacité, et trouver de nouvelles sources de recettes afin de soutenir les activités de mise en œuvre de la Convention-cadre	4.1.1 Gestion et administration du Fonds d’investissement	0	50 000	50 000
		4.1.2 Actualiser et mettre en œuvre un plan de collecte de fonds conformément à la décision FCTC/COP7(25)	5 000	15 000	20 000
		4.1.3 Suivi du recouvrement des contributions évaluées	1 000	0	1 000
		Total pour 4.1	6 000	65 000	71 000
	4.2 Efficacité opérationnelle – Promouvoir un fonctionnement optimal de la Conférence des Parties, ainsi que la capacité et l’aptitude du Secrétariat de la Convention à apporter un soutien à la Conférence des Parties et aux Parties dans leurs activités de mise en œuvre, de suivi et de notification	4.2.1 Assurer l’administration et la gestion du Secrétariat de la Convention	40 000	0	40 000
		4.2.2 Organiser la douzième session de la Conférence des Parties	1 002 446	913 699	1 916 145
		4.2.3 Organiser des réunions préparatoires régionales à la Conférence des Parties (réunions préalables)	0	240 000	240 000
		4.2.4 Préparer et appuyer les activités du Bureau de la Réunion des Parties et convoquer les réunions du Bureau, notamment en ligne	150 000	0	150 000
		Total pour 4.2	1 192 446	1 153 699	2 346 145
		Total pour les objectifs opérationnels	1 198 446	1 218 699	2 417 145
		Coût total des activités pour tous les domaines d’activité	1 278 446	7 778 699	9 057 145

Annexe 2

Répartition des dépenses de personnel brutes (USD)^a

Dépenses financées par les contributions évaluées (CE)	CE	Contributions extrabudgétaires (EB)	Total
D2 70 % COP CE/30 % MOP CE (1 poste)	599 508	0	599 508
P5 70 % COP CE/30 % MOP CE (4 postes)	1 953 504	0	1 953 504
P4 100 % COP CE (2 postes)	1 172 880	0	1 172 880
P3 100 % COP CE (2 postes)	976 320	0	976 320
P2 50 % COP CE/50 % MOP CE (1 poste)	193 860	0	193 860
G6 100 % COP CE (1 poste)	424 440	0	424 440
G5 100 % COP CE (2 postes)	751 680	0	751 680
Dépenses financées par CE et EB			
P3 50 % COP CE/50 % COP EB (1 poste)	244 080	244 080	488 160
P2 50 % COP CE/50 % MOP EB (1 poste)	193 860	0	193 860
Dépenses financées par EB			
P3 100 % COP EB (3 postes)	0	1 464 480	1 464 480
G5 100 % COP EB (1 poste)	0	375 840	375 840
Total des dépenses de personnel	6 510 132	2 084 400	8 594 532

^a Les coûts indicatifs pour le personnel de base du Secrétariat de la Convention se fondent sur les derniers coûts salariaux types de l'OMS disponibles pour 2024-2025 avec une hausse de 8 % ; les évolutions possibles en 2026-2027 seront intégrées dès qu'elles seront connues. La réalisation du plan de dotation en personnel et les ajustements éventuels dépendront de la disponibilité effective des fonds et de l'évolution de la charge de travail. Le plan du personnel ne tient pas compte de possibles affectations à court terme en fonction des besoins effectifs et des ressources disponibles.

Annexe 3

Budget total proposé pour l'exercice 2026-2027 (en USD)^a

Catégorie de coût	Couvert par les contributions évaluées	Couvert par les contributions extrabudgétaires	Total
1. Coût des activités	1 278 446	7 778 699	9 057 145
2. Dépenses liées au personnel	6 510 132	2 084 400	8 594 532
3. Total des coûts directs	7 788 578	9 863 099	17 651 677
4. Dépenses à recouvrer	1 012 515	1 282 203	2 294 718
5. Total général	8 801 093	11 145 302	19 946 395

^a Total pour les contributions évaluées (coût des activités, traitements et dépenses à recouvrer) : **8 801 093 USD**.
